

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 092/2018

OBJET : Sécurité : Recensement des réserves communales de Sécurité Civile.

L'an deux mille dix-huit, le 25 du mois de juillet à 19 heures

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juillet 2018.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Catherine DINI /Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI/ Sophie ESPOSITO / Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Jean-Yves LESSATINI/ Marc LEROY/ Eddie DEGIOVANNI / Delphine BOLLARO/ Taoufik FATFOUTA /PROCURATIONS : Mélanie MORINI à Cathy DINI / Christine DECORDIER à Alexandra RUSSO/ Gracienne DODAIN à Serge DIGANI/ Françoise DAMILANO à Romain BIANCHI/ Jean-Luc CAMBRA à Charles BEVACQUA /ABSENT : Sonia CHAKROUNI / Guy GRANIER/ Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO / Régine RODRIGUEZ

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 a créé, avec les nouveaux articles L.1424-8-1 à L. 1424-8-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), abrogés par l'ordonnance n°2012-351 du 12 mars 2012 – articles L724-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure,**Vu** la circulaire du ministère de l'Intérieur du 12 août 2005 (publiée au JO du 13 septembre 2005).**Vu** le courrier de Monsieur le Préfet en date du 6 janvier 2017, adressé à tous les maires du Département,**Considérant**, la demande de Monsieur le Maire concernant le lancement de la procédure de la Réserve Communale de Sécurité Civile,**Considérant** la nécessité d'intégrer le RCSC au Plan Communal de Sauvegarde, prévu par l'article 13 de la même loi et défini au travers du décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005,

Après avoir entendu le rapport,

Il est décidé au Conseil municipal, d'autoriser le Maire à valider le principe de lancer la démarche au vue de la création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile sur la commune de Drap.

Nombre de Conseillers en exercice : 27**Présents : 17****Votants : 22****Absents : 5****Pour : 22****Contre : 0****Abstentions : 0**MAIRIE DE DRAP
AINSI FAIT ET DELIBERE
LES JOUR, MOIS ET ANS CI-DESSUS
POUR EXTRAIT EN TOUTE CONFORMERobert NARDELLI
Maire de DRAP**Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 26/07/2018****et publication en mairie le : 27/07/2018**